

LA LETTRE

N° 7, avril 2006

SOMMAIRE

Page 1: Edito
Page 2-3: CNAS
Prospectif
Page 4: RAFP et
Calendrier

Bulletin d'information périodique à destination
des adhérents, fabriqué, édité et diffusé par le
syndicat Solidaires Douanes
80-82 rue de Montreuil, 75 011 Paris,
Tel: 01 55 25 28 85 Fax: 01 43 48 73 11
<http://www.solidaires-douanes.org>
@: solidaires-douanes@solidaires-douanes.org
Directeurs de la publication:
Bernard Verin et Eric Beynel

Solidaires DOUANES

ÉDITO

Une leçon pour l'avenir

Quelques jours après le retrait du CPE, suite à une mobilisation exemplaire et victorieuse nous pouvons commencer à en tirer quelques enseignements, utiles pour l'avenir.

En premier lieu, nous réjouissons d'une unité syndicale retrouvée et efficace malgré de pathétiques tentatives de division tentée par le pouvoir. Cette unité a été déterminante.

En second lieu, l'irruption dans le débat social de la jeunesse, largement au-delà des franges dites «bobos». Une jeunesse que certains prétendaient acquise par nécessité au libéralisme et à la dis-

parition de toute protection sociale au profit de la flexibilité et la précarité.

Au contraire de ses préjugés, nous avons assisté, à l'instar du mouvement de 1986 marqué par les valeurs égalitaires, à l'arrivée d'une jeunesse éprise de justice sociale.

Ne boudons pas notre plaisir, cette victoire fait du bien au mouvement social, après les échecs précédents et elle est porteuse d'avenir.

A l'heure où la DG s'apprête à rati-boiser la douane pour de mauvaises raisons dites budgétaires, uniquement pour rendre des emplois afin de satisfaire l'ego de ministres mettant les services de l'Etat au service de leurs ambitions personnelles, il est sans doute encore temps de combattre cette réforme inique. Avec vous, nous nous y emploierons dans les semaines et les jours qui viennent, unis.

PRIORITÉ AU SOCIAL ? ... ON EN EST LOIN !

Le premier Conseil national de l'action sociale (CNAS) de l'année 2006, qualifié de « prospectif », s'est tenu le 2 mars sous la présidence du DPMA, M. Verdier, nouvellement nommé à ce poste alors qu'il exerçait précédemment les fonctions de chef de cabinet du ministre de la Fonction Publique.

L'ordre du jour a porté principalement sur l'articulation de la politique sociale du Minefi avec les annonces du M. Jacob sur l'évolution de l'action sociale au sein de la Fonction Publique de l'Etat et l'examen des propositions des CDAS.

La déclaration préalable de la FDSU

Notre fédération a fait part de son étonnement quant à l'ordre du jour fixé, un CNAS ministériel n'étant pas le lieu le plus approprié pour débattre de la politique de l'action sociale interministérielle.

Nous avons rappelé l'attachement des agents du Minefi à une politique d'action sociale conduite en interne, prenant en compte leurs besoins, et porteuse d'avancées dont beaucoup par le passé ont été obtenues de haute lutte.

Une fois de plus, nous avons souligné la nécessité d'une restauration collective de qua-

lité, qui doit encore être améliorée eu égard aux disparités persistantes entre départements. Nous avons également dénoncé des signatures de conventions « à tout prix et avec n'importe qui » dans le seul but de remettre en cause un titre-restaurant dont la revalorisation est par ailleurs une nécessité criante.

La FDSU a également insisté sur les besoins en matière de logement pour les agents « trop riches » pour prétendre à des logements HLM et « trop pauvres » pour accéder au logement intermédiaire ou privé, tout en déplorant le manque

d'ambition du Ministre dans ce domaine.

S'agissant de la petite enfance et des gardes d'enfants, les agents se voient contraints de recourir au système D, dès lors que la DPMA se refuse à prendre en considération ce dossier.

Enfin, nous avons souligné la nécessité de mener une réflexion sur le positionnement des délégations et des CDAS, dont le rôle dans les départements ne saurait être réduit à des discussions sur l'utilisation du budget d'initiative locale et le choix de l'arbre de Noël.

Des doutes sur la méthode

M. Verdier a indiqué partager les inquiétudes de la FDSU en matière de restauration collective et de gardes d'enfants, il a fait valoir aussi la nécessité de réfléchir à des dispositifs de réservation et d'aides au logement.

Le CNAS « prospectif » s'est néanmoins résumé à l'examen des points figurant dans le volet social du protocole Fonction Publique, issu des prétendues

négociations de janvier, volet social dont la plupart des dispositions existent déjà au Minefi.

Aurions-nous, là aussi, donné l'exemple ? ...

Nous sommes donc restés dubitatifs en entendant commenter le « catalogue » Fonction Publique, dont la DPMA n'a retenu que quelques prestations qu'elle ne fournit pas, sans se préoccuper d'une éventuelle amélioration de celles existant

déjà !

Pour la FDSU, le but du CNAS « prospectif », c'est de recenser les besoins des agents, de procéder à un état des lieux, de prendre en considération toutes les évolutions, pour étudier les prestations à mettre en œuvre.

Force est de constater qu'en ce 2 mars 2006, ce but n'a pas été atteint, puisque la réflexion n'a même pas été esquissée.

Les « apports » de M. Jacob

Quoi de neuf pour les agents du Minefi, dans le « catalogue Jacob » dont nous avons déjà un tout petit peu parlé dans notre numéro 6 ?

• **Le guichet unique en préfecture**

Tous les fonctionnaires pourront

s'y adresser en particulier pour leur problème de logement. C'est bien, mais au Minefi, les délégations départementales à l'action sociale jouent déjà ce rôle !

• **L'aide aux frais de garde des enfants de 0 à 3 ans**

Le chèque emploi-service (CESU) sera mis en place en septembre 2006, avec une participation annuelle de l'Etat-employeur variant, en fonction des revenus, de 600 ¤ (revenus < 30 000 ¤) à 200 ¤ (revenus > 40 000 ¤). Ce dispositif va se substituer

à la prestation garde d'enfants (2,64 p"/jour en 2005) en élargissant le champ des bénéficiaires à tous les foyers. Pour les plus bas revenus, le montant de l'aide ne connaîtra par contre aucune augmentation.

• **Les crèches**

Le dispositif Fonction Publique prévoit d'inciter les administrations à réaliser des crèches sur les lieux de travail lors de constructions nouvelles ou à l'occasion de regroupements de services.

Pour le Minefi, la DPMA estimant que les agents ne veulent pas de crèches sur leur lieu de travail, a fait le choix de ne pas appliquer cette disposition, mais de travailler avec des opérateurs et de financer les déficits de fonctionnement.

Toutefois, comme les collectivités locales n'ont pas de projets en cours faute de moyens, la participation financière affichée par la DPMA est de pure forme. Le nombre de places réservées au Minefi n'est pas près d'aug-

menter, et le système D pour les parents a encore de beaux jours devant lui !

• **Le parc «logements»**

Les préfets disposent d'un choix de réservations gratuit de 30% de logements sociaux dont 5% pour les fonctionnaires d'Etat. Il sera effectué un recensement de ce parc accessible aux fonctionnaires qui en seront informés par le guichet unique préfectoral.

Après beaucoup d'hésitations de M. Verdier, les logements du parc Minefi ne seront pas compris dans ce recensement, donc non mutualisés et non disponibles au guichet unique !

On peut penser que les agents qui ont lutté pour bénéficier d'un parc spécifique, toujours insuffisant, auraient vu d'un mauvais œil un versement à cette sorte de pot commun qui va montrer très vite son insuffisance.

Quant aux projets de constructions hors Minefi, c'est niveau zéro !

• **La restauration collective**

L'heure étant à la déconcentration, les préfets de région ont reçu pour mission de développer la qualité de cette restauration, de professionnaliser la gestion des RIA et de mutualiser les structures de restauration.

Une plate-forme expérimentale va être mise en place en région Centre pour voir ... tout ce qui ne va pas !

On réhabilitera les RIA existants sur 3 à 5 ans, mais, les créations de nouvelles structures de restauration ne sont pas à l'ordre du jour.

• **Les aides et prêts à l'installation**

Les dispositifs proposés par la Fonction Publique étant largement inférieurs à ceux mis en place au Minefi, les agents des Finances ne trouveront aucun intérêt à y recourir.

Une certitude à l'issue de ce débat : ça n'est pas au travers des mesures «Jacob» que l'ambition sociale de M. Breton trouvera sa meilleure concrétisation.

Etude des propositions des CDAS

Le deuxième point de l'ordre du jour de ce CNAS portait sur l'examen des propositions des conseils départementaux (CDAS) faisant principalement état de demandes de :

- revalorisation du titre-restaurant,
- renforcement des délégations en personnels (acteurs médico-sociaux essentiellement),
- prise en charge des consultations de psychologues par le budget national.

Toutes ces demandes, motivées et argumentées de la part des CDAS, n'ont fait l'objet de la part de la DPMA que de réponses laconiques faisant référence à des normes, des calculs mathématiques et des contraintes budgétaires.

C'est, s'il fallait encore le démontrer, une preuve éloquente du niveau du dialogue social.

Deux points positifs cependant à l'actif de ce Conseil :

- les agents «Berkani» ont désormais accès à toutes les prestations d'action sociale ministérielle, quelle que soit leur quotité de tra-

vail; c'est une revendication de la FDSU qui se trouve enfin satisfaite,

- le dispositif de prévention à l'égard des agents en difficulté, qui s'imposera à toutes les directions, a été adopté à l'unanimité par le CNAS et fera également l'objet d'un vote au prochain CHSM. Les pôles sociaux ont donc vécu et cela met fin aux velléités d'implantation, ça et là, de cellules de veille ou d'alerte aux intentions discutables.

Enfin, la FDSU a tenu à évoquer quatre sujets particuliers :

- la situation des agents de la Réunion, confrontés à une épidémie sans précédent avec des conséquences sociales pour les agents et leurs familles ; la FDSU a réclamé des mesures exceptionnelles pour une situation exceptionnelle et la DPMA s'est engagée à rechercher rapidement des solutions efficaces.

- la double peine pour les agents des Impôts de Morlaix, contraints de travailler depuis près de 3 ans, suite à l'incendie de leurs locaux,

dans des bâtiments de fortune sans confort (ALGECO) situés dans une zone industrielle périphérique, très éloignée de toute structure de restauration; la FDSU a dénoncé le fait qu'aucune solution de relogement durable n'ait encore été trouvée, du fait de rivalités politiques dont les agents sont otages,

- les départs en colonie de vacances se feront désormais le week-end, obligeant les personnels des délégations à se rendre disponibles; la FDSU a donc demandé pour les agents des indemnités adaptées aux contraintes engendrées,

- enfin, nous avons à nouveau évoqué les difficultés rencontrées par les délégués qui se mettent souvent, pour des raisons pratiques, dans l'illégalité dès lors qu'ils ne peuvent conserver par devers eux des valeurs, y compris des chèques, du fait qu'ils ne sont pas régisseurs de recette. La DPMA, qui a déjà mis cette question à l'étude, espère aboutir prochainement et faire des propositions.

RAFP: SILENCE ET MYSTERES

Les textes régissant le régime additionnel fonction publique (RAFP) prévoient que les fonctionnaires doivent être informés avant la fin du premier trimestre de l'année N du nombre de points acquis l'année N-1 au titre de ce régime assimilable à un fond de pension, obligatoire et instauré dans le cadre de la réforme des retraites 2004 signée par la CFDT et la CFTC. A ce jour, les agents n'ont reçu aucune information. En effet, l'Etablissement du RAFP (ERAFP), régissant ce régime et dépendant de la Caisse des Dépôts et consignations, a décidé que l'agent actif aura accès à son compte de droits sur l'Internet dans un souci de simplification des procédures et d'économie de régime. Il n'y aura pas de relevé individuel «papier» communiqué à l'agent.

Ce service aurait dû être disponible dès février 2006, mais la valeur du point n'étant pas encore

connue, le service n'est pas ouvert..... ça commence bien...

Rappelons que ce RAFP s'apparente à un fond de pension puisque les cotisations sont placées sur le marché financier. En conséquence, la valeur du point de retraite issu de ces cotisations sera dépendante des fluctuations du marché et de la qualité des organismes privés qui gèreront les fonds qui leur seront confiés. Comme pour les fonds de pension, si l'agent connaît le coût de la cotisation, par contre, il ne disposera que d'une estimation de sa retraite au moment de la liquidation (régularisée N+1, dès la connaissance de la valeur du point).

Chemin d'accès pour suivre bientôt votre dossier RAFP : www.rafp.fr, puis actualités, les dernières nouveautés, la mise en ligne de cas types indiquant une estimation de la future pension (en cours de réalisation !)

Dans les sections

AG:

11 mai: AG de la section de Roissy.

Compte-Rendu

Au cours de l'AG de Poitiers, Yannick Ruello, secrétaire fondateur de la section a tiré sa révérence et va rejoindre notre jeune section de retraités. Chapeau l'artiste et merci pour tout. Caroline Noyes, secondée par Ghislaine Zeno et Marie-Cécile Brissonneau prend la suite à l'animation de la section. Bon vent à elles trois.

Syndicat

Formation syndicale: La première formation syndicale de Solidaires Douanes se déroulera du 28 mai au 2 juin à Dijon. Il fait le plein puisqu'une vingtaine de militants se sont inscrits. Au programme, histoire du mouvement syndical, CAP, CHS, CTP, animation et vie des sections... Conseil National, Paris les 20, 21 et 22 juin.

Les Commissions Paritaires

Mutations:

Cat A: 3 mai à 14 h 30

Cat B: 4 mai à 14 h 30

Cat C: 10 mai à 14 h 30

TA ACP1, ACP2 et Titularisation des AC: 4 mai à 9 h 30

TA C1, LA Contrôleur: 10 mai à 9 h 30

Recours en notation:

Cat B: 11 mai à 9 h 30

Cat A: 16 mai à 9 h 30

Cat C: 18 mai à 9 h 30

LA Inspecteur: 13 juin à 9 h 30

TA RP2: 15 juin à 15 h

Les groupes de travail Douanes

Méthodes Surv et sécurité des contrôles: 3 mai à 9 h 30.

Positionnement des CAP, le 3 mai à 14 h 30.

SNDJ, 4 mai à 9 h 30.

Reforme OP/CO, le 11 mai à 9 h 30.

CTPC, 23 mai à 9 h 30.

Formation Professionnelle, 14 juin toute la journée.

Réforme OP/CO, 16 juin à 9 h 30.

Vous voulez participer, inscrivez vous...